

L'hon. M. ROEBUCK: Qu'avez-vous à dire au sujet du développement de la Division de l'immigration?

M. JOLLIFFE: En mars 1929, le personnel était de 924; il est descendu à 580 au plus bas en 1941; il a doublé depuis ce temps et il est maintenant de 1,089.

(Voir l'appendice à la fin du rapport de la journée).

L'hon. M. ROEBUCK: Ma prochaine question porte sur la tâche de la Division à l'arrivée des immigrants au Canada pour ce qui a trait au placement, à l'embauchage ou à l'établissement, à l'éducation, à la citoyenneté ou à la langue. Est-ce que la division s'occupe de ces questions?

M. JOLLIFFE: Le travail du service d'immigration cesse après l'admission des immigrants au Canada. Ce qui reste à faire dans le cas de certaines classes d'immigrants, tels que les domestiques et les groupes de travailleurs, est le fait du ministère du Travail. Il n'y a pas d'initiatives pour suivre les immigrants de la part du service d'immigration.

L'hon. M. HORNER: Ainsi, dans les chantiers où sont employés des réfugiés, les représentants du gouvernement que j'ai rencontrés relèveraient au ministère du Travail?

M. JOLLIFFE: C'est cela, monsieur le sénateur.

L'hon. M. ROEBUCK: Ma prochaine question est de savoir si la Division connaît des organismes qui viennent en aide aux nouveaux arrivés.

La PRÉSIDENTE: Il y a la Division de la citoyenneté du Secrétariat d'Etat.

L'hon. M. ROEBUCK: Savez-vous ce que fait cette division?

M. JOLLIFFE: J'allais faire des commentaires là-dessus. La Division de la citoyenneté publie des brochures et des autres genres de publication touchant la citoyenneté. Il existe également un organisme connu sous le nom de Conseil canadien de la Citoyenneté dont le président est le général Crerar et qui s'occupe activement à prendre des dispositions pour assurer l'intégration des nouveaux immigrants.

La PRÉSIDENTE: J'ai assisté au congrès du Conseil canadien de la Citoyenneté tenu à Montréal. Il y avait un représentant de votre Division.

M. JOLLIFFE: C'était M. Benoît.

La PRÉSIDENTE: Plusieurs groupements étaient représentés à ce congrès.

L'hon. M. ROEBUCK: J'ai encore une question à laquelle vous avez peut-être déjà répondu. De quels moyens le Ministère dispose-t-il pour se tenir au courant des succès ou des échecs des immigrants, individuellement ou en groupe, particulièrement en ces dernières années?

M. JOLLIFFE: Nous sommes mis au courant par des rapports généraux. A l'heure actuelle, nous n'avons pas eu de rapports défavorables touchant l'établissement de ces gens au Canada au cours des deux ou trois dernières années, ce qui est une indication que leur établissement est satisfaisant.

L'hon. M. ROEBUCK: Pas de nouvelles, bonnes nouvelles.

M. JOLLIFFE: C'est ce que nous prenons pour acquis: pas de nouvelles, bonnes nouvelles.

L'hon. M. HORNER: Vous obtenez cependant des rapports des fonctionnaires du ministère du Travail?

M. JOLLIFFE: Oui, il nous vient des rapports de cette source; nous en recevons aussi de nos bureaux régionaux. Nous avons, comme vous le savez, une organisation qui s'étend à tout le Canada.